

4.0 crédits	15.0 h	1 + 2q
-------------	--------	--------

Enseignants:	Bouhon Mathieu ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	Le cours suppose que l'étudiant participe en même temps aux stages (HIST 9001) et au séminaire d'intégration des stages (HIST2313).
Thèmes abordés :	Le séminaire prendra appui sur les expériences de stages des étudiants. Il leur permettra de : - comparer leurs expériences et prendre distance par rapport à leurs perceptions ; - analyser les pratiques pédagogiques mises en oeuvre par les différents étudiants ; - mettre en oeuvre les concepts théoriques et les modèles développés dans le cadre du cours HIST 2311.
Acquis d'apprentissage	Au terme de cet enseignement, les étudiants seront capables de réfléchir de manière critique sur leurs pratiques d'enseignement et de les analyser. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	L'évaluation des acquis prendra la forme d'un travail écrit portant sur la correction d'une leçon enseignée au cours des stages. Ce travail comprendra les éléments suivants : -- la présentation de la leçon telle qu'elle a été donnée ainsi que l'évaluation faite par le maître de stage ; -- une description des réussites et des échecs liés à l'enseignement de l'histoire ; -- leur explication, en lien avec les présupposés du cours de didactique et du séminaire d'intégration des stages; -- une proposition de remédiation, pour la partie qui a posé problème. Les critères d'évaluation de ce travail sont : -- profondeur de l'analyse, richesse des problèmes identifiés et des remédiations proposées ; -- cohérence par rapport aux présupposés du cours de didactique et du séminaire d'intégration des stages; -- l'expression. L'évaluation du travail donnera lieu à un note (/20) Le séminaire est organisé en séances de deux heures. La présence régulière aux séances est obligatoire. En vertu de l'article 72 du règlement des examens et des études, le titulaire de l'unité d'enseignement se réserve le droit de demander au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen relatif à cette unité d'enseignement pour un étudiant qui n'aura pas assisté à plus de deux séances sur l'ensemble des huit séances organisées.
Méthodes d'enseignement :	/
Contenu :	L'enseignant développera une approche inductive et collective. Au départ des expériences et des difficultés des étudiants-stagiaires, il leur proposera différents outils pratiques et théoriques.
Bibliographie :	/
Autres infos :	/
Cycle et année d'étude :	> Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (histoire) > Master [120] en histoire

Faculté ou entité en charge:	HIST
------------------------------	------